



66 -2023

REÇU LE
04 OCT. 2023
SOUS-PREFECTURE
DE MONTBRISON

DELIBERATION N°5
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 3 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-trois le 3 octobre, à vingt heures le conseil municipal de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 29 septembre 2023

Présents : Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Valerie GUILLAUME, Serge LOMBARDIN. Hervé DUQUESNE, Odile PINTURIER

Absents excusés : Didier MASSACRIER (pouvoir Frédéric MILLET)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : tarifs concert

Un concert est organisé le 7 octobre 2023, un tarif doit être délibéré pour les entrées ainsi que le mode d'encaissement :

Des carnets de billets de couleur orange seront utilisés.

5 € 1-ticket

Gratuit pour les moins de dix ans

Sur chaque ticket vendu, 1 euro est reversé à une association

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce tarif et le mode de preuve d'encaissement.

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide**

D'appliquer ce tarif

D'appliquer le mode de preuve d'encaissement

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET



Transmis au représentant de l'Etat le : 04 /10/2023

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 05/10/2023